



**INNOVATION SOCIALE &
APPRENTISSAGE MUTUEL
EN MATIÈRE DE MICRO-
ÉPARGNE EN EUROPE**

[FR]

Assurer à chaque citoyen en Europe l'accès à des produits d'épargne appropriés et à l'utilisation de ces produits : **résultats des expérimentations pilotes de micro-épargne et recommandations politiques.**



PARTIE 1

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

NOTE DE SYNTHÈSE



CONTEXTE, OBJECTIFS, POPULATION CIBLE ET ACTIONS CLÉS

En 2011, trois expérimentations ont été mises en œuvre en Hongrie, Belgique et France, afin de promouvoir l'épargne auprès de publics à faibles ressources, au travers de programmes d'éducation et/ou d'incitations financières à la micro-épargne. Le projet SIMS (Social Innovation and mutual learning on Micro-Saving in Europe) a été cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme PROGRESS 2010. Cette note de synthèse présente les principaux résultats de l'évaluation conduite par le CREDOC sur les 3 projets.

Les 3 expérimentations ciblaient des populations variées et comprenaient différentes actions :

EN BELGIQUE, le Réseau Financement Alternatif (RFA) a déployé deux types d'actions complémentaires, en partenariat avec des centres sociaux (CPAS ou associations) : 5 sessions de formation d'éducation financière ont été organisées à destination de 180 personnes ayant des revenus modestes (essentiellement des femmes âgées de 47 ans en moyenne, la plupart inactives), ainsi qu'un programme d'épargne incluant une bonification de 50 % du montant global épargné sur les 12 mois du programme (dans la limite d'un plafond de 120 €).

EN FRANCE, le programme consistait principalement en 4 sessions de formation à l'éducation financière, animées par l'ANSA et « Finances et Pédagogie » auprès de 251 apprentis dans 4 CFA (Centre de Formation des Apprentis). Les participants sont essentiellement de jeunes hommes (âgés de 17,5 ans en moyenne) vivant chez leurs parents.

EN HONGRIE, trois programmes d'épargne différents ont été implémentés par la fondation Autonomia dans des villages ruraux, à destination des foyers modestes faisant essentiellement partie de la minorité Rom. Deux des actions (CAF et Bank of Chance ou BOC) impliquaient un programme d'épargne collectif et la possibilité d'emprunter de l'argent. Le programme d'épargne BOC est plus formalisé, étant donné qu'un compte en banque est ouvert pour chaque participant et qu'il incluait aussi des modules de formation éducation financière et sur les questions d'économies d'énergie. La troisième action, IDA (Individual Development Account), inclut un programme d'épargne bonifiée, destiné à financer les projets d'amélioration de l'habitat ainsi que des modules de formation d'éducation financière et sur les questions d'économies d'énergie.

Figure 1 - Description comparative des programmes

	BELGIQUE	FRANCE	HONGRIE		
			CAF	BANQUE DE LA CHANCE	IDA
Bénéficiaires	180 personnes aux revenus modestes	251 apprentis	239 habitants de villages défavorisés (populations Rom en particulier)		
Localisation	12 communes en wallonie	4 CFA dans 4 régions différentes	15 villages dans 6 régions différentes		
Partenaires opérationnels	14 structures d'accompagnement social	4 CFA et 9 formateurs	9 mentors locaux et 4 formateurs		
Actions	Epargne	X	X	X	X
	Bonification de l'épargne	X			X
	Emprunt			X	X
	Education financière	X	X		X
	Formation économie d'énergie				X

MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION

L'ÉVALUATION suivait **deux principaux objectifs** :

- Mesurer l'impact des expérimentations sur les comportements, attitudes et opinions des bénéficiaires en matière d'épargne, de crédit et de gestion budgétaire ;
- Identifier les facteurs de succès et les pistes d'amélioration concernant la nature et le processus d'implémentation de ces actions.

La MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION a mobilisé de manière complémentaire **une double enquête quantitative et qualitative** :

- Deux questionnaires au début et à la fin du programme, menés auprès des bénéficiaires et d'un échantillon témoin, présentant des profils similaires ;
- La mise en place et le suivi d'un tableau de bord fournissant des informations sur le nombre de participants et les actions mises en place ;
- Des entretiens qualitatifs approfondis conduits auprès de l'ensemble des parties prenantes dans chaque pays : les porteurs et partenaires des programmes ainsi qu'un échantillon diversifié de bénéficiaires.

Figure 2 - Nombre de répondants et taux de réponse

		Population initiale	Répondant en vague 1	Répondant aux deux vagues	Taux de réponse (v2/v1)
BELGIQUE	Bénéficiaires	180	97	52	54%
	Témoins	-	215	52	24%
FRANCE	Bénéficiaires	251	191	125	65%
	Témoins	250	178	116	65%
HONGRIE	Bénéficiaires	213	137	110	80%
	Témoins	-	88	63	72%
TOTAL	Bénéficiaires	670	425	287	68%
	Témoins	-	481	231	48%

IMPACT DU PROGRAMME SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Difficultés de recrutement et obstacles pour participer à un programme d'épargne

A la différence de la France, **la participation au programme n'était pas obligatoire en Hongrie ni en Belgique**, mais nécessitait de recruter des volontaires au sein de la population cible. Dans les deux cas, le processus de recrutement a fait appel à des intermédiaires connus des participants (travailleurs sociaux en Belgique et mentors locaux en Hongrie). Ils étaient chargés de présenter et d'expliquer en détail le programme. Certains bénéficiaires ayant exprimé des réticences à l'idée de confier leur argent à un organisme qu'ils ne connaissaient pas, un travail sur la création d'une relation de confiance s'est avéré nécessaire. **Les entretiens en face à face ont joué un rôle capital pour motiver les candidats**, ainsi pour persuader les partenaires en charge du recrutement que le programme était utile, réaliste et fiable. En Belgique, 13 services sociaux ont finalement participé, parmi les 400 structures contactées initialement. En Hongrie, certains villages ont refusé de participer, ou n'ont pas débuté après un premier accord.

Au total, **670 bénéficiaires ont participé aux programmes dans les 3 pays**, mais **un certain nombre d'entre eux n'ont pas participé activement**, notamment aux programmes d'épargne :

EN FRANCE, la majorité des bénéficiaires (81 %) a assisté à moins 3 sessions de formation sur 4 ;

EN BELGIQUE, près d'un tiers des participants (30 %) n'a pas participé du tout au programme, et seule la moitié a participé suffisamment activement pour bénéficier de la bonification (au moins 7 versements d'épargne mensuels pendant l'année et 3 formations sur 5) ;

EN HONGRIE, le taux d'abandon au cours du programme a été particulièrement élevé pour le programme IDA (67%). En revanche, la majorité des bénéficiaires a maintenu une participation active tout au long de l'expérimentation pour les programmes CAF (95 %) et BOC (77 %).

Malgré les difficultés de recrutement et les abandons, le nombre et le profil des participants qui ont rejoint le programme sont conformes aux objectifs établis par les porteurs nationaux.

Un impact positif sur les comportements d'épargne pendant le programme en Belgique et en Hongrie

Dans les 3 pays, les bénéficiaires comme les témoins ont fait état d'**opinions très positives** à propos de l'épargne au début du programme : la moitié des bénéficiaires n'étaient pas du tout d'accord avec les affirmations « Cela ne rapporte rien d'épargner » (58 %) et « Cela ne sert à rien d'épargner des petites sommes » (46 %). Les bénéficiaires étaient donc déjà majoritairement convaincus par le bien-fondé de l'épargne en amont du programme et les opinions vis-à-vis de l'épargne n'ont évolué qu'à la marge. Plutôt que sur les opinions, c'est donc surtout au niveau du comportement qu'on peut lire un impact du dispositif.

A l'issue du programme, les bénéficiaires belges et hongrois épargnent plus souvent (ils sont passés d'une pratique où ils n'épargnaient jamais à une pratique d'épargne au moins occasionnelle ou d'une pratique occasionnelle à mensuelle).

EN BELGIQUE, un quart des bénéficiaires (24 %) épargnaient plus souvent à la fin de l'expérimentation. C'est le cas de seulement 15 % des témoins. Les bénéficiaires qui ont épargné au moins une fois durant le programme ont épargné en moyenne 236 € sur l'année (pour 80 % des bénéficiaires, le revenu mensuel du ménage est inférieur à 1 500 €).

EN HONGRIE, plus d'un tiers (37 %) des participants épargnaient plus souvent à la fin du programme, alors même que certains d'entre eux remboursaient leur prêt. Cela ne concerne que 4 % des témoins. En moyenne, les montants annuels épargnés étaient de 13 € pour les participants CAF, 125 € pour IDA et 91 € pour BoC, le revenu mensuel moyen des ménages étant d'environ 350 euros.

La durabilité de cet effet sur les comportements d'épargne ne peut être évaluée en Hongrie, la deuxième enquête ayant été menée dans les jours suivant la fin de l'expérimentation. En Belgique toutefois, les participants ont été interrogés 7 mois après la fin du programme d'épargne : les résultats tendent donc à valider que **les habitudes d'épargne peuvent se poursuivre sans la bonification ni les réunions de formation**.

EN FRANCE, la plupart des participants (57 %) mettaient déjà de l'argent de côté tous les mois au début du programme et cette pratique n'a pas évolué à l'issue de l'expérimentation. Rappelons que le programme ne comportait que des formations d'éducation financière, mais pas de programme d'épargne, ce qui pourrait expliquer l'absence d'impact sur les pratiques d'épargne.

Les pilotes n'ont pas tous combinés les programmes et l'éducation financière. L'analyse statistique révèle cependant que, **en Belgique, la participation aux formations et les versements d'épargne ont été corrélés de manière positive**. En outre, il semble qu'il y ait eu un effet de capitalisation du suivi antérieur des formations d'éducation financière : les participants qui ont déjà suivi ce type de formation en Belgique ont participé plus activement au programme SIMS.

Des effets hétérogènes sur la gestion budgétaire

L'impact du programme sur les compétences budgétaires est positif en Belgique et en France (dans une moindre mesure cependant) :

EN BELGIQUE, les participants suivent leurs dépenses et préparent un budget plus souvent à la fin du programme alors que les témoins n'ont pas changé leurs habitudes.

EN FRANCE, les participants sont plus attentifs au suivi du solde de leur compte en banque ; cependant, ils n'adoptent pas plus une attitude d'anticipation par rapport à la gestion budgétaire. Ce résultat peut s'expliquer par le fait qu'ils n'ont pas encore besoin de démarrer des projets qui leur sont propres, étant donné qu'ils sont toujours à l'école et vivent pour la plupart chez leurs parents.

EN HONGRIE, le suivi des dépenses et la mise en place d'une gestion budgétaire concernent moins de bénéficiaires à la fin de l'expérimentation qu'au début. Ce résultat pourrait s'expliquer par une compréhension plus précise de ce qu'implique l'élaboration d'un budget détaillé, qui faisait partie des informations données dans le cadre de la formation. La culture orale et le faible niveau d'éducation du public cible peuvent aussi être un frein à la promotion d'outils de gestion budgétaire formalisés.

Figure 3 - Impact du programme sur les compétences budgétaires

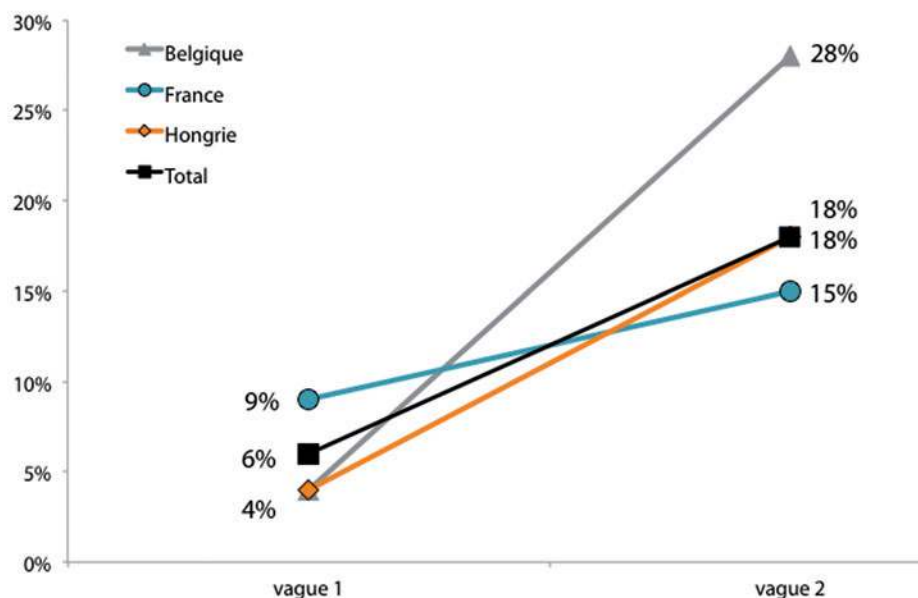
Intitulé de la question	Réponse	Différence v2 - v1			
		BELGIQUE	FRANCE	HONGRIE	
(Suivi budgétaire) Suivez-vous vos dépenses au fur et à mesure (dans un carnet, dans un fichier informatique...) actuellement?	Oui	Bénéficiaires	+ 14	- 3	- 5
		Témoins	- 2	0	+ 4
(Suivi budgétaire) Au cours des 3 derniers mois, avez-vous suivi votre compte bancaire pour savoir combien il vous restait?	Chaque semaine	Bénéficiaires	+ 5	+ 10	- 4
		Témoins	+ 5	-1	+3
(Anticipation budgétaire) Vous est-il arrivé de faire un «budget» ces derniers temps (pour savoir ce que vous recevez comme argent et ce que vous pouvez dépenser)?	Chaque mois	Bénéficiaires	+7	- 1	- 14
		Témoins	+1	0	+15

Source : enquête SIMS auprès des bénéficiaires et des témoins, exploitation Crédoc.

Davantage de prudence vis-à-vis des crédits

A la fin des expérimentations, **les bénéficiaires dans les 3 pays semblent plus prudents par rapport au crédit et plus conscients du risque potentiel d'emprunter**. On observe une tendance similaire parmi les témoins, mais dans une moindre mesure. Cela pourrait être un effet collatéral de la crise financière provoquée par les faillites dans le système bancaire, affectant l'image et la confiance des individus dans le secteur bancaire.

Figure 4 - Part des bénéficiaires déclarant n'être « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « ce n'est pas un problème d'emprunter, quand on est sûr de pouvoir rembourser »



Cependant, les emprunts au sein des groupes CAF et BOC ont été fréquents **EN HONGRIE**. Au total, les montants empruntés ont été supérieurs aux montants épargnés, ce qui traduit un usage intensif du crédit informel. Cela montre aussi que le crédit peut être efficacement combiné à l'épargne au sein d'un groupe de personnes qui se connaissent et se font confiance. L'existence d'un lien de solidarité entre les membres, le fait qu'ils doivent compter les uns sur les autres, est certainement un facteur important de succès.

EN BELGIQUE, l'étude montre aussi que l'emprunt auprès des proches (amis ou famille) est plus fréquent à la fin du programme chez les participants. C'est un autre signe indiquant que la méfiance observée à l'égard du recours au crédit concerne essentiellement les crédits formels, proposés par les banques.

Un effet positif sur le processus d'intégration sociale en Hongrie et Belgique

En complément des effets sur l'inclusion financière, l'évaluation qualitative du programme SIMS montre que les réunions de groupe (en particulier pour les modules de formation d'éducation financière et à l'économie d'énergie) ont eu un impact positif sur l'intégration sociale des participants en Belgique et Hongrie.

Premièrement, les réunions de groupe ont joué le rôle d'**événements sociaux** pour les participants, qui avaient ainsi régulièrement l'occasion de rencontrer d'autres personnes, de partager leurs histoires, et de **se sentir moins seuls avec leurs difficultés**. Le fait que les participants aient été capables d'épargner et d'obtenir une bonification a également renforcé **leur confiance en eux et leur croyance en leur capacité à atteindre un objectif**.

Ces effets psychologiques ont été également combinés à des **solutions et services concrets fournis entre les participants**. Par exemple, en Hongrie, les bénéficiaires se sont parfoisentraîdés en proposant des services de garde d'enfants ou en participant à la rénovation des habitations. En Belgique, un système de covoiturage a été mis en place pour se rendre aux modules de formation.

Néanmoins, **ces effets sur l'intégration sociale n'ont pas nécessairement perduré après la fin du programme, lorsque les membres ne se connaissaient pas avant le programme** : en Belgique, 2 groupes sur 13 ont maintenu des liens, soit pour constituer une CAF soit pour continuer les activités sociales.

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Etablir et maintenir une relation de confiance dans le programme d'épargne

L'évaluation révèle que le recrutement des bénéficiaires pour un programme d'épargne prend du temps, et que le taux d'abandon peut être élevé dans certains cas. L'un des facteurs clés de réussite des programmes d'épargne a été la capacité de **convaincre les participants de la crédibilité du programme**.

EN HONGRIE AINSI QU'EN BELGIQUE, **les relations existantes entre les « prescripteurs » du programme** (mentors en Hongrie, travailleurs sociaux en Belgique) **et les bénéficiaires ont été un facteur crucial pour convaincre les participants d'adhérer au programme.** **EN HONGRIE,** les mentors faisaient initialement partie de la communauté locale et étaient connus des participants : ils ont réussi à calmer l'anxiété de la communauté en répondant à leurs préoccupations au début du programme, et à maintenir la motivation des bénéficiaires pendant toute la durée du programme, parfois en trouvant des solutions en cas de difficultés financières. **EN BELGIQUE,** les entretiens en face à face avec les travailleurs sociaux ont été un facteur clé pour recruter les participants. L'information publique envisagée dans un premier temps (dépliants, affiches, encarts dans le journal local, etc.) s'est avérée inefficace pour recruter les bénéficiaires.

EN FRANCE, **le profil des formateurs** (essentiellement issus du milieu professionnel bancaire) **a été un facteur important de crédibilisation** de l'information et des conseils livrés pendant les modules de formation. Les bénéficiaires ont considérés que les formateurs étaient dignes de confiance, en raison de leur expérience, de leur expertise et de leur indépendance par rapport au système scolaire.

L'effet mobilisateur de la dynamique de groupe

Les programmes collectifs se sont avérés avoir une **réelle valeur ajoutée en termes de niveau de participation aux programmes d'épargne, mais aussi en termes d'impact sur l'intégration sociale et la confiance en soi.**

L'appartenance à un groupe a deux principaux effets positifs pour ce type de programme :

- renforcer la SOLIDARITÉ et la confiance dans le programme d'épargne, et les services de crédit collectif informel ;
- accroître l'AUTONOMISATION des participants qui sont responsables des prises de décision collectives, et doivent faire émerger un consensus lorsque les avis divergent.

Il semble donc préférable de favoriser les actions collectives pour maximiser l'impact de ces projets.

Education financière : des contenus directement utiles, et des approches pédagogiques actives

Le CONTENU des programmes de formation a été jugé particulièrement intéressant et utile par les participants lorsqu'il était **lié aux problématiques spécifiques rencontrées par les participants ou aux projets qu'ils sont susceptibles d'avoir.** Par exemple : acheter une voiture à crédit ou payer des cours de conduite (France), épargner pour l'avenir des enfants (Belgique), acheter du bois, construire une cuisinière, isoler son habitation (Hongrie). Au contraire, certains des participants ont parfois eu l'impression que les formations d'éducation financière n'étaient **pas adaptées à leurs besoins dès lors qu'elles devenaient trop théoriques ou techniques.** Par exemple : les tableaux d'amortissement du crédit ont été jugées trop complexes pour les apprentis, ou les explications détaillées sur les crédits bancaires n'ont pas été attractives pour les participants hongrois qui ne sont pas toujours familiers avec les services bancaires.

En termes de FORMAT, les approches **pédagogiques actives ont été le plus appréciées par tous les bénéficiaires** : jeux de rôles, vidéos, témoignages ou autres méthodes interactives doivent être privilégiées pour capter l'attention et maintenir l'intérêt.

Des programmes d'épargne incitatifs et flexibles

Dans le cadre de l'expérimentation SIMS, les programmes d'épargne comportaient des incitations financières (au travers de la bonification ou de la possibilité de recevoir un prêt), ce qui a clairement contribué à attirer et retenir les participants dans le programme. **Ces incitations financières sont particulièrement importantes pour démarrer le processus d'épargne.** Elles peuvent toutefois devenir moins importantes lorsque les comportements d'épargne deviennent plus stables (comme le montre l'expérience belge, où certains des participants ont continué à épargner au-delà de la fin du programme).

Les programmes d'épargne SIMS encourageaient les participants à effectuer des versements réguliers (expérimentation belge et IDA en Hongrie). Cependant, certains participants n'ont pas réussi à atteindre cet objectif, parfois parce qu'ils avaient un besoin d'argent ponctuel et ne pouvaient attendre la fin du programme pour le retirer. Il se peut aussi que certains d'entre eux aient essayé d'épargner plus qu'ils ne le pouvaient réellement, parce qu'ils espéraient obtenir le montant maximum de bonification (en Belgique, le montant d'épargne moyen est très proche du maximum). **La fréquence et le montant de l'épargne demandés aux participants devraient donc être adaptés à la capacité d'épargne de chaque bénéficiaire. Davantage de flexibilité (y compris la possibilité de retirer de l'argent lorsque nécessaire) renforcerait l'idée chez les personnes aux revenus modestes que l'épargne est utile, étant donné qu'elle peut aider à faire face aux difficultés financières.**



PARTIE 2

RECOMMANDATIONS POLITIQUES



POURQUOI L'ÉPARGNE EST-ELLE IMPORTANTE ?

La micro-épargne peut être décrite comme l'épargne réalisée par les personnes aux revenus modestes ou les personnes vulnérables. En répondant spécifiquement aux besoins des populations en situation de précarité, la promotion de la micro-épargne se révèle un outil efficace, qui devrait être associé à d'autres mesures politiques afin d'assurer à chaque citoyen en Europe l'accès à des produits d'épargne appropriés et à l'utilisation de ces produits.

L'absence d'épargne constitue une cause majeure d'insécurité financière, qui fragilise considérablement les ménages, notamment lorsqu'ils sont confrontés aux difficultés de la vie. Pour eux, « l'accident » le plus minime peut entraîner des effets démesurés et des conséquences graves, non seulement sur le plan économique et financier, mais aussi sur le plan psychologique.

Face à des événements imprévus nécessitant de mobiliser des ressources financières, les ménages qui n'épargnent pas misent sur d'autres stratégies, qui sont cependant susceptibles d'impliquer un risque significatif d'aggravation de leur situation : prêts non garantis auprès des proches, mais aussi prêts onéreux auprès de prêteurs qui facturent des taux d'intérêt élevés et des pénalités financières importantes.

L'épargne apporte la stabilité des revenus dans les périodes difficiles et permet aux gens de faire des choix entraînant des bouleversements dans leur vie, et de prendre des risques : il s'agit par exemple d'envisager une autre éducation ou un autre emploi, et de soutenir la mobilité sociale et économique vers le haut à plus long terme.

L'épargne crée aussi des perspectives et changements futurs en termes de comportement, en cassant l'habitude des bénéficiaires de ne vivre qu'au jour le jour ; elle leur permet de créer des opportunités et de fixer de nouveaux objectifs pour le moyen et long termes.

Assurer à chaque citoyen en Europe l'accès à des produits d'épargne appropriés et l'utilisation de ces produits représente donc un objectif crucial à atteindre, afin de prévenir le surendettement et de promouvoir l'inclusion financière dans l'économie et l'insertion sociale au sens plus large. En outre, lorsqu'elle est dédiée au financement des études supérieures des enfants, à l'achat d'un logement, etc., l'épargne peut aussi jouer un rôle décisif en interrompant la transmission de la pauvreté intergénérationnelle.

CHAQUE CITOYEN EUROPÉEN PEUT-IL ÉPARGNER, Y COMPRIS LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?

Les obstacles à la constitution d'une épargne les plus couramment identifiés sont de nature non seulement personnelle (revenus insuffisants, difficulté à gérer ses comptes, croyance selon laquelle la détention d'argent sur un compte d'épargne peut exclure les personnes du droit à percevoir certaines prestations sociales, croyance selon laquelle épargner de petits montants ne vaut pas la peine, pression sociale potentielle au sein de certains groupes selon laquelle l'épargne n'est pas acceptée / acceptable lorsque les autres membres du groupe sont en situation de précarité), mais aussi structurelle (coût des services bancaires, y compris frais associés trop élevés et absence d'incitations financières).

Cependant, **les études ont montré que les niveaux d'épargne ne sont pas directement liés aux niveaux de revenus** et que, **dans certaines circonstances, les personnes ayant des revenus modestes épargnent proportionnellement plus que celles bénéficiant de revenus plus élevés**. De plus, les personnes vulnérables savent généralement que l'épargne est une stratégie nécessaire pour assurer leur survie.

Les résultats des expérimentations pilotes montrent que l'on peut surmonter les barrières personnelles et structurelles si l'on donne accès aux incitations et aux outils appropriés, et que les personnes à faibles revenus peuvent alors épargner et le font.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE EN EUROPE ?

Selon les indicateurs de privation matérielle de SILC (Statistics on Income and Living Conditions) pour l'EU 27, le taux de risque de pauvreté (17 %) représente la moitié du taux d'incapacité à faire face à des dépenses inattendues (34 %) ; ceci suggère qu'une proportion significative de ménages européens ayant des revenus au dessus du seuil de pauvreté ne détient pas d'épargne.

Si nous considérons que l'épargne est une réalité, ou pourrait en devenir une pour une petite part des ménages dont les revenus sont soit inférieurs soit supérieurs au seuil de pauvreté, cela signifie qu'une proportion significative de citoyens européens pourrait bénéficier d'incitations et de politiques d'épargne appropriées, conçues dans le but d'éliminer les obstacles personnels et structurels précédemment cités, établissant le bien-fondé d'une stratégie politique basée sur la mise en place d'un ensemble d'actions permettant d'assurer à chaque citoyen en Europe l'accès à des produits d'épargne appropriés et à l'utilisation de ces produits.

ACTIONS POSSIBLES – RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Autorités publiques au niveau de l'UE

- **Reconnaître** spécifiquement **l'importance de l'accès à des produits d'épargne appropriés et leur utilisation**, dans le cadre de la stratégie de l'UE, comme composante clé pour atteindre l'inclusion financière au sein de l'UE ;
- Encourager les Etats membres à prendre des **mesures adéquates**, visant à proposer des produits d'épargne appropriés à chaque citoyen de l'UE – les produits d'épargne devraient alors être simples, transparents et comparables ;
- S'assurer qu'**aucune discrimination** n'affecte les personnes aux revenus modestes, lorsqu'il s'agit des incitations existantes à épargner (par ex. : l'exonération fiscale des intérêts des comptes d'épargne ne bénéficie qu'aux citoyens qui payent des impôts et non à ceux qui ont des revenus très faibles) ;
- Encourager les Etats membres à **développer des outils et partenariats efficaces**, fonctionnant comme une **incitation pour les personnes vulnérables** (ces outils peuvent être une combinaison de différentes incitations : incitations financières, produits d'épargne utiles, flexibles et adaptés, formation, soutien de la communauté ...) ;
- Encourager et **développer un cadre juridique spécifique permettant d'élaborer des solutions et des approches collectives de l'épargne**. Les cadres juridiques liés aux règles de conformité prudentielle des activités bancaires devraient être adaptés pour les prestataires établis dans la communauté, qui développent des activités financières limitées dans des zones géographiques limitées (par ex. : Fonds communautaire d'accès au crédit et coopératives de crédit) ;
- **Développer et adapter les plans existants de financement et de garantie publique** tels que le FSE (Fonds Social Européen) pour permettre aux outils et partenariats innovants de se développer dans toute l'Europe ;
- Encourager la **mise en réseau de toutes les parties prenantes** impliquées dans les questions d'inclusion financière, la promotion de l'épargne et l'éducation financière pour permettre la mise en commun des connaissances et l'échange des meilleures pratiques en la matière.

Autorités publiques au niveau national

- Intégrer l'accès aux produits d'épargne appropriés et à leur utilisation, comme outil pour l'insertion sociale dans le cadre de la stratégie nationale d'insertion sociale ;
- Prendre des mesures adéquates pour **assurer l'offre de produits d'épargne appropriés** (simples, transparents et comparables) à chaque citoyen ;
- Développer un cadre juridique spécifique permettant d'élaborer des solutions et des approches collectives de l'épargne.
- Développer des **approches coordonnées de toutes les dimensions de l'inclusion financière** (accès aux services bancaires, de crédit, d'épargne et d'assurance appropriés et leur utilisation, prévention et traitement du surendettement, éducation financière, etc.), permettant aux acteurs concernés de mettre en commun leurs connaissances, d'identifier les besoins et de contribuer à mettre en place des outils et partenariats appropriés pour y répondre ;
- Assurer la non-discrimination dans les incitations fiscales existantes, afin d'encourager l'épargne ;
- Fixer des **incitations adaptées pour promouvoir l'épargne auprès des personnes vulnérables** (développer des produits utiles, fournir des fonds de garantie publics, soutenir les programmes d'éducation financière) ;
- S'assurer que le cadre juridique et les procédures permettent aux groupes vulnérables, tels que les personnes vivant des prestations sociales ou impliquées dans un plan de remboursement des dettes, **d'épargner de petits montants sans craindre de perdre les allocations sociales ou l'argent mis de côté** ;
- Assurer davantage de visibilité et de crédibilité aux initiatives par le biais de **campagnes** (par exemple via les missions d'éducation financière de la banque nationale) et l'engagement envers les partenariats avec les autorités locales et les ONG ;
- Encourager et soutenir **l'établissement d'un réseau national** visant à disséminer, promouvoir et encourager les approches communautaires de l'épargne ;
- Etant donné que les attitudes et les comportements envers l'épargne évoluent lentement, s'assurer d'**intégrer l'éducation financière comme un processus continu dans la vie**, avec différents programmes adaptés aux besoins de la population ciblée – étudiants, chômeurs, personnes en situation de surendettement

Autorités publiques au niveau local (municipalités, régions)

- **Identifier les bénéficiaires potentiels** des politiques de promotion de l'épargne et **les besoins spécifiques** auxquels les programmes pourraient répondre (mobilité, autonomie, logement, éducation, besoins basiques) ;
- Dédier les ressources humaines et financières pour s'engager activement dans des partenariats avec d'autres acteurs, afin de **développer des programmes adaptés pour répondre à ces besoins** ;
- **Fournir les outils et les formations aux travailleurs sociaux** pour expliquer comment la promotion de l'épargne peut être un outil d'insertion sociale et de développement de la résilience communautaire ; se servir des résultats d'évaluation pour expliquer pourquoi cela fonctionne ;
- Assurer le développement et le **soutien aux approches communautaires associant microcrédit et épargne**.

Etablissements bancaires et de micro-finance

- Fournir des **produits d'épargne appropriés** (simples, transparents et comparables) à chaque citoyen ;
- S'engager dans des **partenariats avec les autorités locales et les ONG** dans le but de soutenir la fourniture de produits d'épargne appropriés et de programmes d'incitation faisant la promotion de l'épargne auprès des personnes à bas revenus et travailler sur de nouveaux moyens possibles d'utiliser l'Internet et les applications mobiles pour traiter les besoins d'épargne des clients ;
- Assurer un **lien entre la fourniture de (micro)crédit et la constitution de l'épargne** pour les bénéficiaires de crédit.

Organisations fournissant des conseils en matière budgétaire et l'éducation financière

S'engager dans des **partenariats avec les autorités locales et les ONG** dans le but de développer des produits d'épargne appropriés et des incitations financières ciblant leurs bénéficiaires et intégrer une dimension éducation comportementale de la pratique d'épargne à la dimension éducation financière de leur programme.

www.fininc.eu



Cette publication bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013). Ce programme est géré par la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

L'information contenue dans cette publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'avis de la Commission européenne.

